

Le Rapport Annuel 2021



LE RAPPORT MORAL

MOTS DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs,

L'année 2021 n'a pas été de tout repos. « De nouvelles estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé montrent que le bilan associé directement ou indirectement à la pandémie de Covid-19 entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 est d'environ 14,9 millions de morts (une fourchette de 13,3 millions à 16,6 millions). » (Le Monde, 5 mai 2022). En France, selon l'INSEE entre mars 2020 et décembre 2021, il y aurait eu entre 130 000 et 146 000 décès. Dans cette configuration, se sont les personnes les plus fragiles et marginalisées qui sont les plus durement touchées.

Quant à la situation des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en France, elle n'a cessé de se dégrader. Ces derniers continuent à être victimes de violations graves et systématiques de leurs droits. C'est cette réalité que le *Kids Empowerment* et le COFRADE ont mis en exergue dans leur rapport additionnel pour donner suite à leur requête préliminaire adressée au Comité International des Droits de l'Enfant en août 2021. Il appert en effet, que les études, les évaluations et les enquêtes se multiplient, sans qu'aucune remédiation ne semble jamais en découler. «La Patrie de Droits de l'Homme» agit davantage dans une logique de répression de migrants illégaux que dans celle de la protection d'enfants en situation de danger. Dans ce texte, nous avons ainsi dénoncé la circulaire signée par le Garde des Sceaux Monsieur Eric DUPOND-MORETTI du 8 février 2021 déployant un nouveau « *schéma de procédure pour la prise en charge de mineurs non accompagnés marocains* ». Ce dispositif favorise le retour des MNA marocains dans leur pays d'origine sans que soit apprécié leur intérêt supérieur à rester ou à quitter le territoire français. De même, nous avons critiqué le projet de loi pour la protection de l'enfant (dont le texte a été voté le 7 février 2022) qui notamment généralise l'usage des fichiers d'aide à l'évaluation de la minorité dans tous les départements français. L'enregistrement des personnes se déclarant mineurs non accompagnés est ainsi rendu obligatoire, sauf lorsque la minorité est « manifeste ». De plus, les départements doivent désormais transmettre chaque mois au préfet leurs décisions concernant l'appréciation de l'âge de ces derniers sans qu'à aucun moment, leur consentement ne soit requis. Il est important de préciser que les informations recueillies sont croisées avec d'autres bases de données relatives aux personnes étrangères (Visabio et AGDREF2) afin de s'assurer qu'au cours de son parcours migratoire, cette personne ne se soit pas déclarée antérieurement comme étant majeure. En outre, le refus d'une collectivité de suivre ces exigences entraîne le retrait de la contribution forfaitaire de l'État. Ainsi, la physionomie générale de l'évaluation de la minorité est complètement transformée. Le fichier est le cœur du dispositif, tandis que l'enquête sociale devient l'accessoire.

La violation des droits des enfants en général et des MNA en particulier dans un contexte sanitaire dégradé, justifie plus que jamais l'activisme de *Kids Empowerment* qui est certes une petite organisation, mais qui a de grandes ambitions. Rien ne peut se faire sans vous ! Je remercie donc tous nos membres,

nos volontaires et nos stagiaires pour votre investissement sans faille, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires qui nous font confiance. « Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin ! »

Le chemin est certes encore long pour le respect des droits et de la dignité des enfants à travers le monde. Cependant, comme le disait Eleanor Roosevelt, "le futur appartient à ceux qui croient à la beauté de leur rêve". Alors, rêvons tous ensemble à un monde plus juste dans lequel tous les enfants, quels que soient leurs âges, leurs sexes, leurs orientations sexuelles, leurs origines ethniques, leurs nations, leurs appartenances religieuses, etc., pourront vivre heureux !

Christophe-Claude CHARLES-ALFRED

Président de *Kids Empowerment*



A PROPOS DE NOTRE ORGANISATION

Kids Empowerment est une association loi 1901 fondée en France en 2016 par trois juristes (Caroline L. NEWNAN, Anna KURDOVA et Christophe-Claude CHARLES-ALFRED) qui avaient identifiés les lacunes et les incohérences du droit applicable aux MNA sur notre territoire.

Nos missions

Conformément à l'article 2 de ses statuts : « *Kids Empowerment* est une association philanthropique qui a pour objet d'assurer la conformité des États aux exigences du droit international applicables aux enfants et aux jeunes, notamment à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et ses protocoles facultatifs. L'association intervient en mettant en valeur la participation et *l'empowerment* des enfants et des jeunes, âgés de 0 à 25 ans, sur la base de connaissances solides de leurs droits. »

Afin de se donner les moyens de ses ambitions, l'organisation conduit des actions dans les domaines suivants :

- L'accompagnement des mineurs afin qu'ils deviennent les acteurs principaux de la défense de leurs propres droits par la mise en œuvre d'actions pédagogiques, d'outils divers et de politiques publiques ;
- La sensibilisation du grand public à la protection et à la défense des droits des enfants ;
- La réalisation ainsi que la publication de recherches et d'études comparatives soulignant les meilleures pratiques en faveur de la jeunesse ;
- L'assistance juridique et technique en faveur des bénéficiaires ;
- Le plaidoyer sur le plan national et international.

Pour mener à bien ses activités, l'organisation compte sur les compétences de professionnels aguerris en matière de protection et de défense des droits de l'enfant (éducateurs, assistants sociaux, avocats, experts en administration publique, etc.)

Au-delà de ses missions générales *Kids Empowerment*, a décidé d'agir plus spécifiquement depuis sa création en 2016 pour la défense des droits des MNA en France, en Europe et à travers le monde en invitant les États à prendre leurs responsabilités. Pourquoi ? Il appert que les normes de protection sont très largement insuffisantes. Bien trop souvent, ces personnes sont considérées comme étant des migrants avant d'être appréciées pour ce qu'elles sont en premier lieu : des enfants. Cette réalité explique la raison pour laquelle les États sont souvent incapables ou peu désireux de mettre en œuvre des politiques publiques appropriées en leur faveur. Dès lors, ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les ressortissants nationaux (logement, éducation, sécurité, santé, nourriture, etc.) en violation de la Convention Internationale des Droits de l'enfant et sont victimes de trafic.

Afin de mener à bien ses missions Kids Empowerment est membre des réseaux suivants:

- *Keeping Children Safe (KCS)*
- *International Detention Coalition*
- *Le COFRADE*

Notre vision

Eu égard à ce qui vient d'être précisé plus haut, *Kids Empowerment* œuvre en faveur d'une planète dans laquelle les droits de l'enfant sont garantis partout, et ce, sans discrimination.

Nos valeurs

Kids Empowerment considère essentielles pour mettre en œuvre sa vision, les valeurs suivantes :

- *L'empowerment,*
- La non-discrimination,
- La diversité ;
- Les mesures de sauvegarde de l'enfance,
- L'Etat de droit.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Saisine du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU :

La saisine du Comité International des Droits de l'Enfant

Pour rappel, le 4 novembre 2020, *Kids Empowerment* et *le COFRADE*, assistés par Me Camille OBERKAMPF et Me Delphine MAHE, ont présenté une requête à l'attention du Comité International des Droits de l'Enfant mettant en évidence les violations graves et systématiques de l'Etat français à l'encontre des MNA au regard de ses obligations se rattachant à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il était ainsi « demandé au Comité (i) de considérer qu'il existe des informations crédibles indiquant des violations graves et systématiques commises par la République française à l'encontre des mineurs non accompagnés présents sur son territoire, (ii) d'initier les démarches nécessaires afin qu'une procédure d'enquête soit menée à propos de ces violations, conformément à l'article 13 du troisième Protocole additionnel ; (iii) de conclure que la France, partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, viole gravement et systématiquement les droits des mineurs non accompagnés présents sur son territoire et prévus par la Convention ; (iv) formuler les observations et recommandations nécessaires à la protection des victimes ; (v) publier un compte rendu de cette procédure dans les conditions prévues à l'article 13 (6) du troisième Protocole additionnel. » Bien heureusement, cette action a été reconnue recevable.

Nous étions persuadés que le Comité International des Droits de l'Enfant allait examiner officiellement notre requête à sa session de janvier 2021. Malheureusement, nos prévisions ne se sont pas confirmées. En conséquence, avec nos partenaires (*Médecins Sans Frontières, l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, Les Etats Généraux de la Migration, Sororité Solidarité Accueil et Utopia56*) nous avons décidé de décaler notre campagne de communication de février à avril.

Ayant été informé que finalement notre action allait être étudiée par le Comité, lors de sa session de septembre, nous avons décidé de présenter en complément du document initial, un rapport additionnel mettant en exergue les violations graves et systématiques de l'Etat à l'encontre des MNA sur la période de novembre 2020 à août 2021 avec le soutien sans faille de notre avocat-conseil Me Camille OBERKAMPF que nous remercions. Nous avons ainsi dénoncé les situations suivantes :

-la circulaire signée par le Garde des Sceaux Monsieur Eric DUPOND-MORETTI du 8 février 2021 déployant un nouveau « *schéma de procédure pour la prise en charge de mineurs non accompagnés marocains* ». Ce dispositif favorise le retour des MNA marocains dans leur pays d'origine sans que soit apprécié leur intérêt supérieur à rester ou à quitter le territoire français ;

-le projet de loi pour la protection de l'enfant (dont le texte a été voté le 7 février 2022) qui notamment généralise l'usage des fichiers d'aide à l'évaluation de la minorité dans tous les départements français. L'enregistrement des personnes se déclarant mineurs non accompagnés est ainsi rendu obligatoire,

sauf lorsque la minorité est « manifeste ». Par ailleurs, les départements doivent désormais transmettre chaque mois au préfet leurs décisions concernant l'appréciation de l'âge de ces derniers sans qu'à aucun moment, leur consentement ne soit requis. Il est important de préciser que les informations recueillies sont croisées avec d'autres bases de données relatives aux personnes étrangères (Visabio et AGDREF2) afin de s'assurer qu'au cours de son parcours migratoire, cette personne ne se soit pas déclarée antérieurement comme étant majeure. En outre, le refus d'une collectivité de suivre ces exigences entraîne le retrait de la contribution forfaitaire de l'État. Ainsi, la physionomie générale de l'évaluation de la minorité est complètement transformée. Le fichier est le cœur du dispositif, tandis que l'enquête sociale devient l'accessoire ;

- les violations graves et systématiques perpétrées. Un florilège de ces atteintes réalisées dans les départements des [Alpes-Maritimes](#), des [Bouches-du-Rhône](#), de la [Drôme](#), de la [Gironde](#), des [Hauts-de-Seine](#), du [Nord](#), de [Paris](#), du [Pas-de-Calais](#), du [Val d'Oise](#) et des [Yvelines](#) a été présenté.

Jusqu'au mois de décembre 2021, nous étions en attente des conclusions du Comité que nous espérons positives.

EmpowerMIE:

E-Learning :

Keeping Children Safe

La campagne Destination Unknown

Les réunions et les délibérations du Conseil d'Administration en 2021 :

Le Conseil d'administration s'est réuni les 9 mars, 25 juin, 15 juillet, et 28 décembre.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 15 juillet.

2021 Les ressources humaines

Les membres du Conseil d'administration :

Christophe-Claude CHARLES-ALFRED (CCCA)- *Co-fondateur et Président Exécutif (mandat : 2019-2022)*

Martine FITAN (MF)- *Trésorière (mandat 2021-2024)*

Anna KURDOVA (KA)- *Co-fondatrice et Administratrice (mandat 2019-2022)*

Pauline VIGAN (PV) – *Secrétaire Générale (mandat : 2019-2022)*

L'équipe opérationnelle :

Christophe-Claude CHARLES-ALFRED (CCCA) – *Coordination Plaidoyer*

Jessica DANNERY- *Traduction*

Martine FITAN (MF) – *Comptabilité*

Anna GEORGE - *Animation graphique*

Tatiana LIZOTTE (TL) – *Web design*

Angelica LOMBATO - *Base de données, Recherche.*

Kieran McTAGUE (KMT)– *Animation Jeunes*

Caroline L. NEWMAN (CLN)– *Research Programs/Overall Management*

Maximilian NEWMAN (MN) – *Web Maintenance*

Harrison POLEN- *Animation réseaux sociaux, Traduction*

Arianna UREKEW – *Rédaction*

Pauline VIGAN (PV) – *Projets éducatifs*

Les Experts Juridiques suivants ont contribué aux projets de KE en 2021 :

Christophe-Claude CHARLES-ALFRED(CCCA)

Anna KURDOVA (AK)

Caroline L. NEWMAN (CLN)

Camille OBERKAMPF (CO)

LE RAPPORT FINANCIER 2021

État des activités au 31 décembre 2021

Dépenses		Recettes	
Location	118,78	Dons	1 280,00
Assurance	71,27	Rembt assurance	45,00
Publicité (cofrade)	195,00		
Frais bancaires	208,68		
Total des dépenses	593,74	Total recettes	1 325,00

État de la situation financière au 1er décembre 2021

Les recettes encaissées de Kids Empowerment, qui proviennent entièrement des contributions volontaires du public, s'élevaient à 1325 € au 31 décembre 2021. En légère baisse par rapport à 2020 en raison d'une baisse des dons. L'association compte 5 adhérents.

Les dépenses totales de 593,74, sont principalement composées de frais d'assurance, de frais bancaires et de frais liés à l'adhésion à COFRADE. Il est à noter que les frais bancaires sont plus élevés en 2021 car la banque a annulé une partie des frais sur l'année 2022 au lieu de 2021.

Le montant des liquidités disponibles en banque au 31 décembre 2021 s'élève à 5 572,48€.

L'année 2021 a été clôturée avec un résultat excédentaire de 731,26.

LES PERSPECTIVES POUR 2022

EmpowerMIE :

Le développement de la plateforme de *E-Learning* se poursuivra pendant l'année 2022.

La poursuite de la campagne de plaidoyer autour de la Saisine du Comité des Droits de l'Enfant (CDE) et attente d'une enquête diligentée par le CDE en France.

Le renforcement de nos activités auprès de nos partenaires nationaux et internationaux.

La mise en place d'un plan à court, moyen et long terme.

Rapport Annuel 2021

Kids Empowerment

9 rue du Colonel Combes

Paris, France 75007

www.kidsempowerment.org